**COMMUNIQUE A L ATTENTION DU MINISTRE DE L INTERIEUR.**

En 1998, le gouvernement de Monsieur Lionel Jospin, met en place la police de proximité au sein de la police nationale. Cette police de proximité, sera supprimée en 2003 par le gouvernement de Monsieur Jean- Pierre Raffarin, cinq années après sa création, quel est le bilan de cette police de proximité et quelle leçon devons nous tirer de cette période ?

Il est évident qu’aucune communication n’a été faite à ce sujet, il semble difficile de penser que ce service était quelque chose d’essentiel puisque qu’aucun gouvernement n’avait envisagé l’idée de le recréer. Et aujourd’hui la création d’une police de proximité revient au gout du jour (La PUP2.0). Que devons nous penser de tout cela, nous policiers municipaux, nous qui chaque jour, chaque nuit, faisons de la police de proximité, nous qui sommes les acteurs principaux de ce qu’il convient d’appeler la police de proximité.

Cela nous laisse perplexe, car nous sommes la véritable police de proximité, forte de 22000 agents, formés, entrainés, aguerris, une police municipale qui a crée un maillage important avec la population grâce a un travail d’ilotage qui permet justement cette remontée d’information qui devient aujourd’hui un enjeu prioritaire. Et cette police de proximité semble être invisible pour le gouvernement puisqu’il veut en créer une autre. Pourtant, quelque soit la ville, quelque soit le lieu ou l’heure, nous sommes les primo intervenants, toujours au contact des administrés, des commerçants, des touristes.

Lorsque l’on parle de la police municipale, il semblerait qu’elle n’existe que depuis la Loi CHEVENEMENT, alors que la police municipale est la plus vieille police de France. La police légitime. Et si il y a bien une chose qui caractérise la police municipale, c’est bien la proximité. Donc, pourquoi tenter de créer quelque chose qui existe déjà, si le gouvernement veut une police de proximité efficace, il n’a qu’à donner les moyens à la police municipale. Des moyens physiques, armement similaire autres forces de sécurité du pays et obligatoire pour tous les policiers municipaux, inclure la police municipale dans la lutte contre le terrorisme, doter la police municipale de plus de prérogatives (lois ou ordonnances), lui donner également un vrai volet social, à l’égal des autres forces de sécurité.

Le gouvernement veut une police de proximité, elle existe, et à ce titre nous SNPM, réclamons pour la POLICE MUNICIPALE, une vraie reconnaissance de l’état, et réclamons une table ronde pour débattre sur cette problématique. Il sera également nécessaire de statuer sur le rôle des ASVP et les inclure dans la filière de sécurité. Nous attendons maintenant que le gouvernement agisse dans le sens de la sécurité aux plus près des acteurs qui œuvrent au quotidien au plus proche des victimes. Car garantir la sécurité ne sera pas sans la première police qui est au contact du citoyen, la première police qui est servie à toutes les sauces des différents gouvernements, la POLICE MUNICIPALE. LA POLICE DE PROXIMITE.

Il est urgent de donner cette légitimité à la troisième force de sécurité du pays, l’ignorer ne serait pas digne d’une nation qui doit tout mettre en œuvre pour garantir la sécurité à sa population en cette période troublée par les attentats.

Le président et le vice président du SNPM.